

## Réunion du conseil Municipal du vendredi 11 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan Mme Patuel, M. Lorenc, M. Maïa, Mme Oury, Mme Turlin

Conseillers absents : M. de Rougé, Mme Vérité (pouvoir à M. Ségard), Mme Lamarque (pouvoir à Mme Turlin), M. Leblond (pouvoir à M. Gehan), Mme Leclerc (pouvoir à M. Bezaud), Mme Hugot  
Secrétaire de séance : M. Ségard

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 1/ Communauté de communes : approbation des rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées

La Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes s'est réunie le 20 février 2019 et le 18 septembre 2019. Les conseils municipaux doivent se prononcer sur les rapports de cette commission dans un délai de 3 mois.

Les rapports de la commission prennent en compte les charges transférées à la communauté de communes par les communes au 1/1/2019, ainsi que les compétences et intérêts communautaires restitués aux communes au 1/1/2019. La commune de Béville est concernée par le transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques ; Le montant de la participation au syndicat de la Voise est déduit de l'attribution de compensation et sera pris en charge par la communauté de communes.

Le montant définitif de l'attribution de compensation versé par la Communauté de communes est fixé à 168 238.26 € pour l'année 2019.

La compétence mise en œuvre des actions de jumelage (Güglingen) est restituée aux communes de l'ex-CCBA. Une compensation financière est attribuée aux communes concernées.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les conclusions des rapports et le montant définitif de l'attribution de compensation 2019.

### 2/ Budget – décision modificative n°1 :

Les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement au chapitre charges à caractère général sont consommés (225 000 € inscrits au BP 2019). Il est proposé d'ouvrir 38 000 € de crédits supplémentaires sur ce chapitre afin de couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année 2019.

L'ouverture de crédits au chapitre charges à caractère général est compensée par la diminution de 38 000 € des crédits en dépenses imprévues.

Chapitre	BP 2019	DM n°1	Total
011 – charges à caractère général	225 000	38 000	263 000
012 – charges de personnel	300 000		300 000
014 – atténuations de produits	350		350
65 – autres charges de gestion courante	418 030		418 030
66 – charges financières	15 000		15 000
67 – charges exceptionnelles	1 000		1 000
022 – dépenses imprévues	60 000	- 38 000	22 000

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

### 3/ Enquête publique sur le plan d'épandage des boues de la station d'Achères :

Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) a demandé un renouvellement de l'autorisation pour l'épandage des boues de la station d'Achères. La Commune de Béville se trouve dans le périmètre d'épandage. Le conseil municipal est invité à rendre un avis au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête.

Le Conseil municipal décide à la majorité (1 vote contre – M. Lorenc) d'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation.

### 4/ Fourrière départementale :

La fourrière départementale assure la capture et le transport des animaux errants ou divagants, ainsi que leur hébergement. La convention a été signée pour une année, elle est à renouveler pour 2020. Les conditions tarifaires sont inchangées. En 2019, le coût de l'adhésion représentait un montant de 1494 € (0.90 € par habitant).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le renouvellement de la convention et d'autoriser le Maire à signer.

### 5/ Contrat Asfedel :

Le contrat aidé de Monsieur Pascal Bureau se termine au début du mois de décembre 2019. Le renouvellement du contrat a été demandé auprès de l'Asfedel. Le renouvellement a été accepté pour une durée d'un an. Le taux de prise en charge par l'Etat sur ce type de contrat est de 34.29%.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la mise à disposition du personnel avec l'Asfedel.

### 6/ Questions diverses

Syndicat mixte de la Voise et de ses affluents (SMVA) : élection en qualité de Président de M. Laya (délégué de la commune du Gué de Longroi) pour remplacer M. Barret.

Lotissement de la Charmille : travaux de finition à réaliser par l'entreprise Eiffage.

Litige entre M. Lancelin et la société Loticis : M. Lancelin a fait appel suite au jugement rendu par le tribunal de Chartres.

SICTOM : mise en place de la modification des collectes suite à la suppression des manœuvres de marche arrière.

SIRP : vote de subventions pour les classes découverte.

#### Agenda :

- Samedi 12 octobre – AG Les Doigts Agiles et AG Tennis – Concours de belote
- Lundi 14 octobre - Réunion avec les commerçants (stationnement et illuminations)
- Mercredi 16 octobre – Réunion avec les associations (occupation des salles)
- Vendredi 18 octobre - Assemblée générale du FEP
- Dimanche 20 octobre - Repas du CCAS
- Cérémonie du 11 novembre
- Jeudi 14 novembre - Gala cantonal à Auneau
- Vendredi 15 novembre – conseil municipal
- Samedi 16 novembre – repas Sainte Barbe

M. SEGARD

M. BEZAUD

M. FLEURY

M. GEHAN

MME PATUEL

M. LORENC

M. MAÏA

MME OURY

MME TURLIN